Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_4-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_4_020_7.1 : Demande d'ouverture d'une ligne de crédits pour la commune de Chauvigné

La Commune de Chauvigné a sollicité auprès de la Communauté de Communes une avance de trésorerie de 50 000 € afin de faire face au décalage calendaire entre le paiement des travaux et l'octroi de subventions correspondant à la réhabilitation d'un bien en centre bourg à destination d'une cantine, d'une garderie et de deux logements dont les travaux sont terminés.

Le détail de cette opération et de cette demande est le suivant.

Le montant de ces travaux est de1 720 945,94 € HT

Afin de financer ces travaux, la Commune a obtenu les subventions suivantes :
- *Montant total de subventions sollicitées : 1 370 945,94 €*
- *Montant des subventions perçues : 858 327.28 €*
- *Montant des subventions attendues : 405 660,42 €*

Deux subventions ont été sollicitées et sont en attente de validation ce qui représente un montant de l'ordre de 106 958,24 €

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_4-DE

La Commune a également contracté un emprunt d'un montant de 350 000 € représentant 20,33 % du montant total du projet.

Aujourd'hui, la Commune de Chauvigné indique que son budget se trouve en difficulté pour faire face aux dernières factures à régler et précise que le versement des soldes de subventions n'arrivera que probablement courant du 1er voire 2ème trimestre 2026.

C'est pourquoi, afin de payer ses dernières factures de travaux, elle sollicite une avance remboursable de 50 000 € auprès de Couesnon Marches de Bretagne.

Cette avance sera remboursée dès que possible et au plus tard en juin 2026.

Par délibération en date du 1er avril 2025, le Conseil Communautaire avait approuvé l'octroi par la Communauté de Communes à la Commune de Saint Rémy du Plain d'une avance remboursable de 120 000 € pour faire face aux difficultés calendaires de trésorerie induites par le décalage d'encaissement des subventions et du FCTVA (Fonds de Compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspondant à la construction de sa Station d'Épuration.

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer afin :

- **De se prononcer sur cette demande d'avance de trésorerie,**

- **En cas d'avis favorable sur cette demande, il est proposé d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- **Se prononce favorablement sur la demande d'avances de trésorerie par la Commune de Chauvigné d'un montant de 50 000 € ;**

- **Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Madame Virginie ELSHOUT ne prend pas part au vote

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT